



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 29 novembre 2011  
19 heures 00

-----

SL/VC

N° 001280

Ressources  
Humaines - Prime de  
fin d'année - Chèques  
cadeaux - Modalités  
d'attribution

Affiché le :

Le mardi 29 novembre 2011 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint) représenté par M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale) représentée par Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Amina ELKHATTABI est nommée Secrétaire.

Par délibération en date du 21 octobre 2008, les membres du Conseil Municipal avaient approuvé le montant de la prime de fin d'année ainsi que les conditions générales d'attribution comme suit :

- Prime fixée à 780 euros net.
- Prime identique pour l'ensemble des agents (titulaires, stagiaires, non titulaires, contrats aidés).
- Prime attribuée en fonction du temps de présence de l'agent dans la collectivité.
- Période de référence fixée du 1<sup>er</sup> novembre au 30 octobre de l'année suivante.
- Prime versée fin novembre de l'année considérée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'instaurer des règles plus précises quant à l'attribution de la prime de fin d'année pour les agents non titulaires, à savoir :

- Prime fixée à 780 euros net.
- Prime versée au prorata du temps de travail.
- Période de référence : du 1<sup>er</sup> novembre de l'année N-1 au 31 octobre de l'année N.
- Condition d'attribution : justifier d'une année de travail sans interruption pendant la période de référence.
- Prime versée fin novembre de l'année considérée.

Monsieur le Maire propose également de fixer des règles quant à l'octroi des chèques cadeaux, comme suit :

- Montant : 61 €par agent.
- Période de référence : du 1<sup>er</sup> janvier de l'année au 31 décembre de l'année.
- Conditions :
  - Pour les **agents titulaires** : être présents au 1<sup>er</sup> novembre de l'année.
  - Pour les **agents non titulaires** : justifier d'une année de travail sans interruption durant la période de référence.
- Chèques cadeaux distribués fin novembre de l'année considérée.

Vu, l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 21 novembre 2011.

## **A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL**

**APPROUVE**, la proposition de Monsieur le Maire.

**DECIDE**, d'instaurer les règles d'attribution de la prime de fin d'année pour les agents non titulaires comme suit :

- Prime fixée à 780 euros net.
- Prime versée au prorata du temps de travail.
- Période de référence : du 1<sup>er</sup> novembre de l'année N-1 au 31 octobre de l'année N.
- Condition d'attribution : justifier d'une année de travail sans interruption pendant la période de référence.
- Prime versée fin novembre de l'année considérée.

**DECIDE**, de fixer des règles pour l'octroi des chèques cadeaux comme suit :

- Montant : 61 €par agent.
- Période de référence : du 1<sup>er</sup> janvier de l'année au 31 décembre de l'année.
- Conditions :
  - Pour les **agents titulaires** : être présents au 1<sup>er</sup> novembre de l'année.
  - Pour les **agents non titulaires** : justifier d'une année de travail sans interruption durant la période de référence.
- Chèques cadeaux distribués fin novembre de l'année considérée.

**AUTORISE**, Monsieur le Maire à instaurer des règles plus précises quant à l'attribution de la prime de fin d'année des agents non titulaires et la distribution des chèques cadeaux de l'ensemble des agents de la collectivité (titulaires, stagiaires, non titulaires, contrats aidés).

**DIT**, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**